

N° DEL 2014.11.05/191

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 5 novembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	31

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

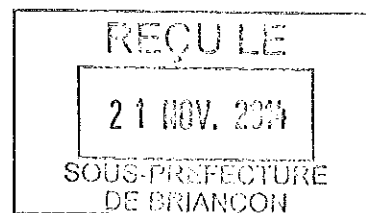
THEME : URBANISME 2.

OBJET : CESSION D'UNE PARTIE
DE LA PARCELLE COMMUNALE
AMN° 154 - ZAC « CŒUR DE VILLE ».

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BRUNET Pascale,
BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Un opérateur privé a sollicité la commune de Briançon afin de réaliser une opération immobilière située dans le périmètre de la ZAC « Cœur de ville ».

Cet opérateur souhaite acquérir, dans le cadre de la ZAC, le futur lot B1 dont l'emprise d'environ 1 246.00 m² est à prélever sur la parcelle cadastrée section AM n°154 au lieu-dit Caserne Berwick-Rue Général BARBOT.

Cette emprise constituera le futur lot n°B1 de la ZAC « Cœur de Ville » tel qu'il est esquissé dans le schéma ci-joint annexé.

Les droits à construire alloués à cet opérateur pour ce futur lot sont d'un maximum de 1 500 m² de surface de Plancher (SP), étant précisé qu'en cas de réalisation d'une SP inférieure à 1 500 m², le prix de cession ne sera pas diminué.

Il est précisé que le prix de cession ne correspond pas à un terrain à bâtir isolé, mais que ce terrain est situé dans une opération d'aménagement et qu'il bénéficiera à terme de tous les réseaux, ouvrages, équipements publics, et aménagements paysagés qui seront réalisés dans le cadre de la ZAC « Cœur de ville ».

Le prix de cession a été calculé sur la base d'un prix au m² de surface de plancher de 210 € HT, soit pour 1 500 m² de SP, un montant de 315 000.00 € HT (Trois cent quinze mille euros hors taxe).

Ce prix s'entend terrain nu et équipé, étant précisé que les frais d'aménagement et de réseaux au pourtour de la partie cédée seront à la charge du bilan de la ZAC.

Etant précisé que la signature de l'acte authentique de vente interviendra au plus tard le 31/12/2015 et que la Commune consent un titre d'exclusivité à l'acquéreur pour la création et l'exploitation de salles de cinémas dans le périmètre de la ZAC « Cœur de ville ».

Vu la délibération n° 2013.18/222 en date du 18 décembre 2013, approuvant le dossier de création de la ZAC « Cœur de Ville »,

Vu la création de ladite ZAC ayant pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains en vue principalement de la construction de bâtiments à usage d'habitations, de commerces et de services, d'activités et d'équipements culturels et publics, et le programme prévisionnel de constructions à édifier à l'intérieur de la ZAC « Cœur de Ville » pour une surface de plancher totale de 80.000 m²,

Vu l'adéquation du programme de construction de cet opérateur immobilier avec le Plan Global Prévisionnel des Constructions (PGPC),

Considérant qu'un concessionnaire pour l'aménagement de cette ZAC n'a pas encore été désigné,

Considérant que la commune souhaite engager le processus de cession avec cet opérateur immobilier dans les conditions définies ci-dessus,

Considérant qu'une clause de substitution au profit du futur concessionnaire sera introduite dans l'acte de réservation entre cet opérateur et la Commune,

Considérant qu'un bornage sera réalisé au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique,

Considérant l'accord de l'opérateur immobilier sur le dépôt d'une caution bancaire d'un montant de 5% du prix de vente, soit 15 750,00 € HT à déposer dans un délai de 45 jours après la signature du compromis de vente, auprès de l'Office Notarial,

Considérant que les frais d'acte de vente et tous autres documents nécessaires à la vente seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la cession du futur lot B1 de la ZAC « Cœur de Ville », constitué d'une emprise de 1 246.00 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AM n°154, dont les droits à construire seront de 1 500 m² de Surface de Plancher maximum, pour un montant de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315 000,00 €) hors taxe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec l'opérateur immobilier et d'accepter le dépôt d'une caution bancaire d'un montant de 5% du prix de vente, soit 15 750,00 € HT, auprès de l'Office Notarial ;
- De préciser que tous les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-ALPES
Résidence Les Cordeliers
4, Cours Ladoucette
BP 104
05007 GAP cedex
MÉL. : eveline.pellegrin@dgfip.finances.gouv.fr

Gap, le 21 OCT. 2014

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par le service du domaine
Eveline PELLEGRIN
Téléphone : 04 92 52 89 46
Télécopie : 04 92 52 59 30
Réf : votre courrier du 30/09/2014
Avis n°2014-023V0420

Monsieur le Maire
Mairie
05 100 BRIANCON

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'estimation du lot B1 de la ZAC « Coeur de ville » à Briançon.

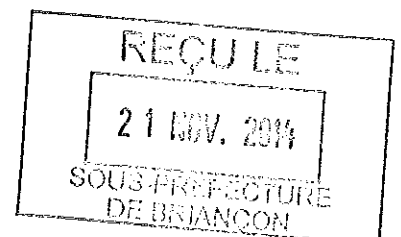
Compte tenu de la situation du bien et de l'état du marché immobilier local, la valeur vénale du lot, libre de toute occupation, est estimée à : 315 000 €.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

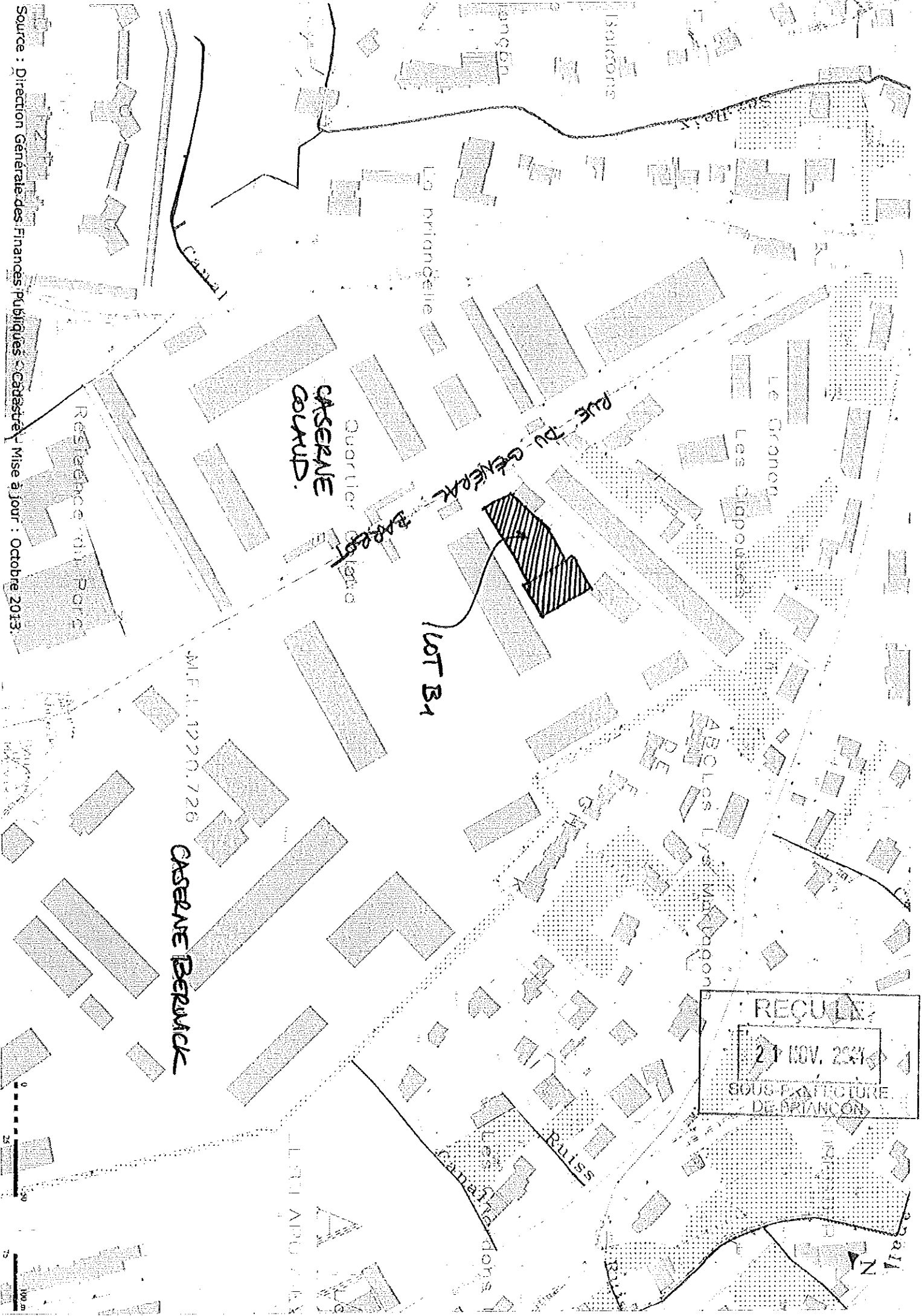
Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,


Benjamin LEFORT
Directeur du Pôle Gestion Publique

Validité : 1 an.



Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : Octobre 2013.



CASENE
COURAUD.

Quartier
COURAUD

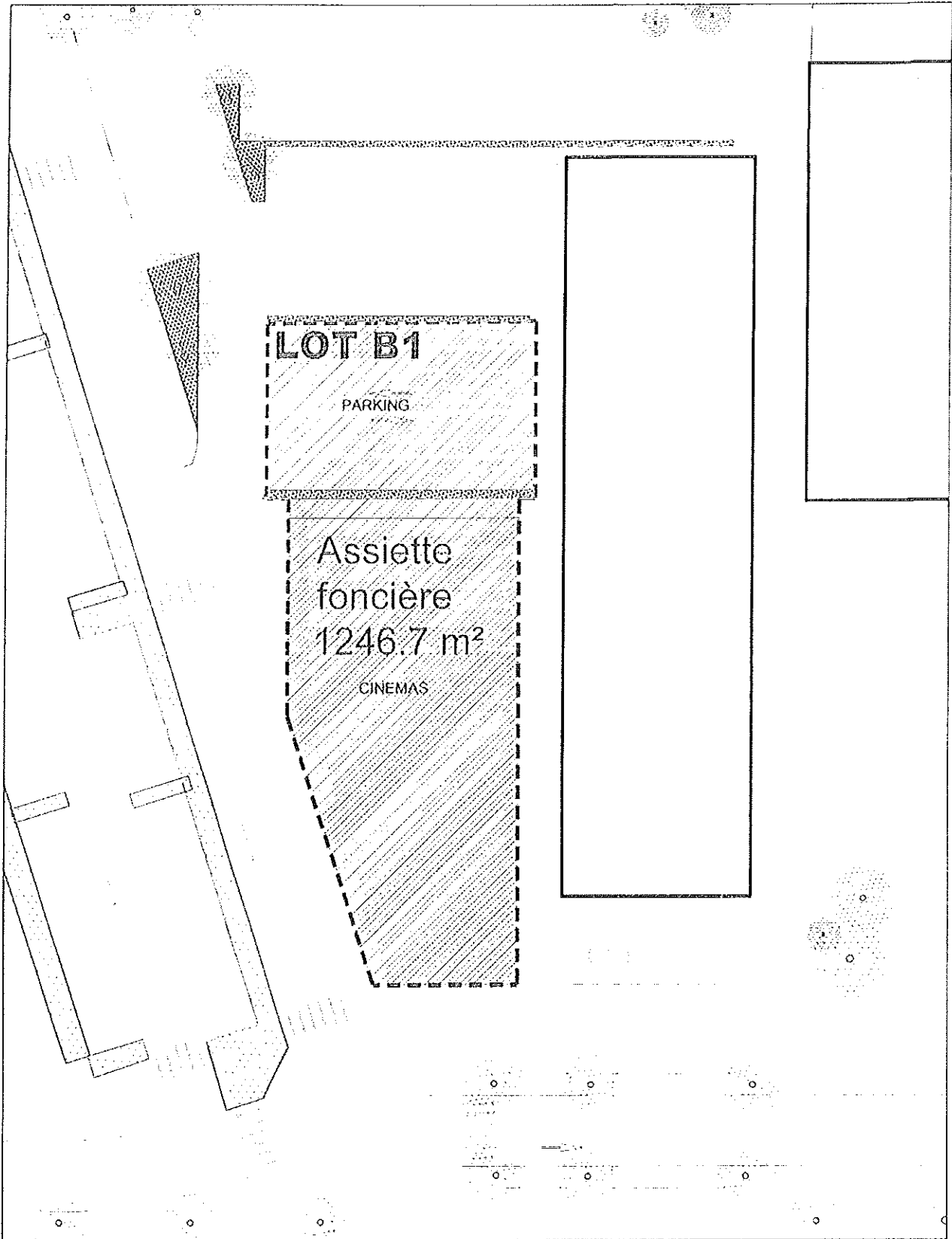
LOT B1

CASENE
BERNICK

M.F. 1.1220.726

REÇU
21 NOV. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON





PLAN
Assiette foncière

DOCUMENT PROVISOIRE

AMPLIFICATION DU PLAN DE ZONAGE	N° 13 15 003140113	PLAN DE ZONAGE URBANISME LOCAL DU 15/03/2011	FAISABILITES ZAC LOT B1 - Cinéma	<table border="1"> <tr> <td>DATE</td> <td>REVISION</td> <td>REVISION</td> <td>REVISION</td> </tr> <tr> <td>15/03/2011</td> <td>01</td> <td>02</td> <td>03</td> </tr> </table>	DATE	REVISION	REVISION	REVISION	15/03/2011	01	02	03
DATE	REVISION	REVISION	REVISION									
15/03/2011	01	02	03									